



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mars 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-07

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 10 Pouvoirs : 00 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le deux mars deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt quatre février deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ, Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Recensement de la population 2020 – Rémunération des agents recenseurs

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- rappelle aux membres présents les arrêtés municipaux du 20 décembre 2019 par lesquels Mesdames Murielle CAPRON et Corinne COLLIER ont été nommées agents recenseurs pour ce qui concerne les opérations de recensement de la population 2020,
- ajoute que les intéressées ont donné pleinement satisfaction puisque toutes les collectes de données sont désormais terminées depuis le 15 février 2020,
- fait connaître que Madame Stéphanie HOLQUIN, enquêtrice et superviseur INSEE, a informé la Mairie du prochain versement d'une dotation forfaitaire de 1 548 € destinée à la rétribution des agents recenseurs et aux frais engendrés par la collecte d'informations qui ont eu lieu sur le terrain,
- demande de délibérer sur la question de manière à pouvoir procéder, dès que possible, à la rémunération des deux agents recenseurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Décide de répartir équitablement la dotation de 1 548 € qui sera prochainement versée par les services de l'INSEE, à raison de :

⇒ 774,00 € au nom de **Madame Murielle MORVAN épouse CAPRON**, domiciliée 4 B rue d'Izel au hameau de Béthencourt à TINCQUES

⇒ 774,00 € au nom de **Madame Corinne COLLIER**, domiciliée 6 résidence des tilleuls à TINCQUES

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES